



## Informations Covid-19

### Sommaire :

- Maintien des services publics essentiels
- Fermeture des équipements non prioritaires
- Rappel des gestes barrières
- Foire aux questions : informations générales, eau et assainissement, collecte des déchets, transports, assistantes maternelles...
- Proposition de mesures pour le soutien à l'économie locale
- Confinement : ressources pour tromper l'ennui et initiatives locales

### MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

Compte tenu des restrictions relatives aux services et sites recevant du public, Laval Agglomération a pris les mesures nécessaires afin de maintenir les services essentiels à la population :

- > gestion et collecte des déchets,
- > gestion de l'eau et de l'assainissement,
- > épicerie sociale,
- > ainsi que les transports publics.

Ces services prioritaires vont continuer de fonctionner dans de bonnes conditions grâce aux agents mobilisés. Laval Agglomération met tout en œuvre pour assurer leur sécurité dans l'exercice de leurs fonctions.

### FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS NON PRIORITAIRES

En cohérence avec les mesures nationales, les services et lieux accueillant du public listés ci-dessous sont fermés pour une durée indéterminée, dans le but de retarder la propagation du virus Covid-19 :

- > l'hôtel communautaire n'est plus ouvert au public mais joignable au 02 43 49 46 47.
- > les Archives municipales et communautaires
- > le ZOOM,
- > les déchetteries,
- > les bibliothèques,
- > la piscine Saint-Nicolas,
- > l'Aquabulle,
- > le Conservatoire à rayonnement départemental,
- > le théâtre des 3 Chênes,
- > la Maison de Pays,
- > le Centre Initiation Nature (CIN).

## RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES

---

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

- > Se laver les mains très régulièrement,
- > Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- > Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- > Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter,
- > Respecter les mesures de confinement imposées par le Gouvernement.

### **Vous devez vous déplacer dans le cadre des mesures autorisées ?**

Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire. Respectez une distance d'1 mètre avec les autres personnes.

Retrouvez toutes les recommandations et les réponses officielles à vos questions sur la plateforme du ministère : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

## FOIRE AUX QUESTIONS

---

Vous pouvez consulter cette foire aux questions mise à jour régulièrement sur le site [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr).

### Informations générales

#### > **Dans quels cas puis-je me déplacer ?**

Tout déplacement hors votre domicile est interdit, à l'exception des déplacements pour les motifs cités sur l'attestation dérogatoire de déplacement, et en respectant les mesures générales de prévention de la propagation du virus.

**Vous devez éviter tout regroupement de personnes.**

Pour rappel, ces dérogations concernent les :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, ceux-ci nécessitant un justificatif obligatoire de l'employeur.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité.
- Consultations et soins.
- Déplacements pour motif familial impérieux.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général.

**De nouvelles règles de sortie ont été précisées le 23 mars dernier, notamment pour les déplacements brefs :** les personnes doivent être SEULES ou uniquement « avec les personnes regroupées dans un même domicile » (par exemple les enfants), pour UNE heure maximum, et à UN kilomètre maximum du domicile.

N'oubliez pas d'inscrire sur le formulaire l'heure de sortie et de prendre vos papiers d'identité. Si vous ne possédez pas d'imprimante, vous devez recopier à la main le formulaire officiel et cocher la case correspondante.

> **Où puis-je imprimer mon attestation pour justifier de mon déplacement ?**

Vous pouvez télécharger l'attestation sur le site [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr) ou sur [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus). Elle peut également être recopiée sur papier libre ou découpée dans le journal Ouest-France qui en publie régulièrement.

Cette attestation **est à renouveler à chaque déplacement.**

Si vous ne possédez pas d'imprimante, vous devez recopier à la main le formulaire officiel et cocher la case correspondante.

Vous devez disposer d'une **attestation spécifique pour vos déplacements professionnels** qui ne peuvent être différés, disponible également sur ces sites.

> **Quelles sanctions ?**

Ces prescriptions seront contrôlées par les forces de l'ordre et leur violation fera l'objet d'une contravention dont le montant est de 135 € et peut aller jusqu'à 1 500 € pour des récidives.

> **Qu'est-ce que la distance de sécurité ?**

Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites "barrières", définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance. **La distance d'un mètre est recommandée.**

> **Quels sont les numéros de téléphone pour les renseignements ?**

Pour toutes les questions relatives aux mesures de confinement décidées par le gouvernement et aux interdictions de déplacements, il faut contacter **la préfecture au 0 811 000 653** ou par mail à [pref-covid19@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@mayenne.gouv.fr).

Pour tout ce qui concerne la continuité des services municipaux, l'ouverture ou la fermeture des services, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie.

> **Où peut-on trouver du gel hydroalcoolique ?**

Pour se procurer du gel hydroalcoolique, il faut vous rapprocher des pharmacies.

> **Les marchés sont-ils maintenus ?**

Suite à l'annonce du Premier ministre le lundi 23 mars et au décret pris par ce dernier, les marchés ouverts sont désormais interdits.

> **Les lieux publics sont-ils ouverts ?**

Les lieux recevant du public sont fermés. De même, les lieux publics à l'extérieur tels que les parcs et jardins, structures de jeux pour enfants sont également fermés.

Les cimetières ne sont ouverts que pour les inhumations.

> **Les manifestations sont-elles maintenues ?**

Les manifestations des prochaines semaines sont annulées

> **Les déménagements sont-ils maintenus ?**

Le maintien des déménagements planifiés avant la mise en place des mesures de confinement est autorisé par les services préfectoraux, s'ils ne peuvent être reportés. Il faut contacter la plateforme téléphonique de la préfecture au 0811 000 653.

Veillez à vous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en précisant la date et les deux adresses (départ - arrivée). Munissez-vous également des pièces justificatives (résiliation bail, nouveau bail, acte d'achat).

Limiter le nombre de personnes aidant au déménagement. Respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

> **Peut-on se rendre dans les jardins familiaux ?**

Pour les "jardins familiaux" ou "autres jardins éloignés du domicile" : il est possible de s'y rendre dès lors qu'ils sont dans un rayon maximal de 1 km autour du domicile et dans la limite d'une heure quotidienne ; il est nécessaire de se munir de l'attestation de déplacement obligatoire en cochant la case correspondant aux "déplacements brefs"

> **Peut-on profiter de notre jardin ?**

Les "jardins attenants à l'habitation" font partie du domicile ; ils ne sont donc pas soumis aux règles qui s'appliquent à l'espace public pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

> **Comment fonctionnent les services de La Poste ?**

Afin de protéger votre santé et celle des postiers, La Poste se recentre sur ses missions essentielles au service de la population tout en adaptant son organisation.

- **Maintien des services essentiels** : passage quotidien pour les services à la personne : Veiller sur mes Parents, Cohésio, portage de repas aux seniors, portage de médicaments, portage de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants.
- **Distribution et collecte du courrier/colis** :
  - o À partir du 30 mars, les facteurs effectueront la distribution 3 fois par semaine les mercredis, jeudis et vendredis.
  - o Les produits de premières nécessités, les objets suivis et recommandés, la presse quotidienne, le courrier urgent, seront privilégiés.
  - o Les collectes et remises seront également organisées 3 fois par semaine, ainsi que la collecte des boîtes aux lettres jaunes de rue les plus utilisées.
- **Accueil en bureau de poste** : La Poste a fait le choix de concentrer son activité sur une cible restreinte de bureaux de poste et d'adapter leurs horaires d'ouverture, toujours dans l'objectif de limiter le plus possible l'exposition.

Les **bureaux de poste de Laval Mendès-France, Bonchamp et St Berthevin** sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Dans les bureaux de poste, les services essentiels suivants sont priorisés :

- Retrait d'espèces
- Dépôt d'espèces uniquement sur automates (tous les bureaux de poste ouverts ne sont pas équipés)
- Réception de mandat WU
- Retrait des prestations sociales et paiement des factures (eficash)

- Dépôt d'espèces pour les professionnels, uniquement sur RDV et uniquement dans les bureaux de poste équipés d'un sas sécurisé pour les gros déposants (c'est-à-dire la plupart des bureaux ouverts)

## Eau et Assainissement

### > L'eau du robinet est-elle consommable ?

Le service des eaux de Laval Agglomération tient à rappeler que **consommer l'eau du robinet est sans danger pour la santé.**

Eau potable et de qualité, elle ne présente pas de risque de contamination au Covid-19. Les étapes de traitement de l'eau, dont la désinfection, ont pour finalité d'éliminer tous les virus, y compris le coronavirus. Les informations des agences sanitaires, dont l'Organisation Mondiale de la Santé, indiquent que ce virus ne montre pas de résistance particulière aux traitements habituels de l'eau potable.

Nos équipes sont organisées pour assurer la continuité des services essentiels de l'eau, en lien direct avec les autorités sanitaires. L'eau du robinet est ainsi, en France, l'aliment le plus contrôlé, faisant l'objet d'un suivi sanitaire permanent. Elle peut donc être consommée en toute confiance. Il n'y a donc pas lieu de stocker de l'eau en bouteille.

### > Comment contacter le service des eaux en cas d'urgence ?

Le service des eaux limite les interventions à domicile aux seuls cas d'urgence : manque d'eau au domicile, fuites risquant d'endommager des biens ou des personnes, et obstructions du branchement au réseau d'assainissement.

Afin de limiter la propagation du virus Covid-19, l'accueil physique du service des eaux est fermé jusqu'à la levée des mesures actuelles mais le standard téléphonique est ouvert.

Les délais de traitement des autres demandes adressées à nos services sont susceptibles d'être allongés. Nous agissons au mieux pour traiter les plus urgentes.

*Pour toute demande urgente, contactez le Service des eaux de Laval Agglomération au 02 43 49 43 11.*

## Déchets

### > La collecte des déchets est-elle maintenue ?

Ce service prioritaire continue de fonctionner dans de bonnes conditions grâce aux agents mobilisés (ordures ménagères et tri sélectif). *Pour toute question, contacter le 02 53 74 11 00.*

Pour rappel, chaque contrevenant aux règles de la collecte, notamment en matière de dépôts sauvages encourt une amende de 1 500 €.

En raison des circonstances actuelles et des mesures de confinement, **il est demandé de limiter la production de déchets.**

### > Mouchoirs, masques et gants en sacs fermés

Les collectes des déchets ménagers (bacs marron) et des déchets recyclables (bacs jaunes) sont maintenues comme à l'habitude.

Afin de préserver les agents, JETEZ IMPÉRATIVEMENT LES MOUCHOIRS, MASQUES ET GANTS EN SAC FERMÉ DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES.

> **Puis-je me déplacer aux points d'apport volontaire ?**

Il est conseillé de déposer vos déchets dans les points d'apport volontaire en cas de grande nécessité. Afin d'être en règle, veillez à cocher la case "Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés" sur votre attestation de déplacement en précisant à la main le motif "évacuation des déchets". Lavez-vous les mains après le dépôt de vos déchets. (*Déclaration du Ministère de l'intérieur du 19 mars 2020*)

> **Et les déchetteries ?**

Les 10 déchetteries du territoire de Laval Agglomération sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Pour les déchets verts et les encombrants, il est fait appel au civisme de chacun pour les garder à domicile jusqu'à la fin du confinement. Au terme de la crise, la collectivité mettra en place les moyens de collecte nécessaires.

> **Que faire des textiles usagés ?**

Comme pour les encombrants, vous devez les stocker dans l'attente de les déposer dans les bornes textiles.

> **Qu'en est-il des déchets verts ?**

Le dépôt des déchets verts en déchèterie ou dans les bennes prévues à cet effet n'est pas possible dans le cadre des déplacements autorisés. Il est donc demandé aux habitants de ne pas se rendre aux bennes de déchets verts et de les conserver chez eux. De plus, les déchetteries sont fermées.

**Quelques astuces pour vos déchets verts :** Compostez, déposez vos tontes de pelouse sur votre parcelle pour être séchées à l'air libre progressivement, broyez-les si vous disposez d'un broyeur de végétaux puis paillez vos plantations.

Aucun déchet vert ne sera collecté dans les ordures ménagères. Les bacs qui en contiennent ne seront pas collectés.

> **Réduisons nos déchets**

En raison des circonstances actuelles et des mesures de confinement, il est indispensable que chacun s'organise afin de limiter la production de déchets sur le territoire. Voici quelques conseils pratiques et simples pour réduire vos déchets :

- LE COMPOSTAGE - Déposez dans votre composteur les déchets suivants :
  - o les épluchures de fruits et légumes
  - o les restes de repas : uniquement les légumes
  - o le marc de café et les filtres
  - o l'essuie-tout

**Vous ne possédez pas de composteur ?** Vous pouvez en fabriquer un à partir de cagette en bois ou faire un tas au fond de votre jardin, ou un trou, ou toute autre idée... Le principal est qu'il n'y ait pas de fond, que le tas repose directement sur la terre.

- RÉDUIRE LES EMBALLAGES

Achetez au maximum des produits en vrac ou à emballage réduit.

L'eau du robinet est d'excellente qualité et permet d'éviter les bouteilles plastiques ! Et si vous avez des bouteilles ou des Tétra Pak, pensez à les compacter.

Ces emballages peuvent être stockés, notamment si vous résidez en pavillon.

- **LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

La situation actuelle peut conduire à acheter plus que nécessaire des produits frais. Attention, ces produits achetés en grande quantité risquent de se périmer et finir à la poubelle. Pensez à congeler et à cuisiner les restes.

Pour + de solutions sur la réduction des déchets : <http://www.agglo-laval.fr/utile-au-quotidien/dechets-collecte-et-valorisation/la-prevention-des-dechets/la-reduction-des-dechets>

*Un doute ? Une question ? Les agents de Laval Agglo restent à votre disposition par mail [dechets@agglo-laval.fr](mailto:dechets@agglo-laval.fr) et par téléphone au 02 53 74 11 00.*

## Mobilité

> **Les transports en commun sont-ils assurés ?**

ATTENTION ! L'utilisation des TUL n'est autorisée que pour les personnes munies d'une attestation de déplacement dérogatoire et d'une bonne raison de rompre le confinement.

Dans le cadre des mesures de confinement, l'amplitude du service de transports en commun des TUL est fixée de 8h à 18h (du lundi au samedi). Sur les lignes maintenues (A-B-D-E-F-I-J-L-M-N), les fréquences de passage des bus sont réduites. La vente à bord est supprimée. L'espace TUL reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

*Pour plus d'informations, la centrale d'appels INFOTUL est disponible de 9h à 12h / 13h30 à 17h30 : 02 43 53 00 00. Informations et renseignements sur [www.tul-laval.fr](http://www.tul-laval.fr).*

> **Et les transports scolaires ?**

Les services de transports scolaires sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

## Cohésion sociale

> **Puis-je faire garder mes enfants par un(e) assistant(e) maternel(le) ?**

Oui, il est possible de confier ses enfants à une assistante maternelle à condition que celle-ci respecte le nombre maximum d'enfants accueillis simultanément et qu'elle applique les gestes barrières.

*Plus d'informations sont disponibles sur la garde de vos enfants sur le site de Pajemploi : <https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/services/actualite--coronavirus-v3-200320.html>*

## Lecture publique

> **Comment rendre des livres empruntés à la bibliothèque ?**

Les prêts en cours sont prolongés afin de ne pas pénaliser les retards inévitables. Nous vous invitons à ne pas utiliser les boîtes à livres pour effectuer vos retours, car les documents ne seront pas traités.

La réservation de documents à partir de son compte LA Bib est suspendue.

## MESURES POUR LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

---

### Laval Agglo propose des mesures de soutien à l'économie locale

Laval Agglomération et Laval Économie se mobilisent et travaillent actuellement sur un certain nombre de mesures qui permettront aux entreprises du territoire davantage de marges de manœuvre pour faire face à cette crise.

Voici les mesures proposées (les mesures en détails sont sur [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)) :

- **Dispositif d'aide pour soutenir les investissements immobiliers**
- **Mesures envisageables pour éviter l'arrêt des projets en cours** : accélérer le processus de déblocage de la subvention attribuée par Laval Agglo  
Proposition : déblocage de 80% en début de chantier, et 20% en fin de chantier
- **Mesures envisageables pour soutenir l'engagement de projets nouveaux** : élargissement du périmètre des entreprises qui peuvent bénéficier des aides de Laval Agglo (par exemple le secteur du commerce), augmentation des subventions versées pour les investissements immobiliers, abaissement du plafond des investissements à partir duquel un projet est éligible pour permettre aux plus petites entreprises d'en bénéficier.
- **Suspension / suppression des loyers**
  - En fonction des entreprises il sera envisageable de :**
    - suspendre la facturation des loyers pendant une période donnée avec des mesures d'étalement
    - supprimer les loyers pendant une période à définir.
  - Les entreprises concernées:**
    - le secteur marchand
    - moins de 50 salariés
    - baisse du chiffre d'affaires (différents critères à prendre en compte)
    - les locataires de bâtiments, propriété de Laval Agglomération
- **Abondement au Fonds de solidarité national/régional** : Laval Agglomération se positionnera ultérieurement sur une éventuelle participation à ce fond, en fonction de la cible des entreprises définie par la Région des Pays de la Loire.
- **Création d'un fonds local d'urgence**
- **D'autres mesures :**
  - Faire accélérer les paiements des fournisseurs et prestataires de Laval Agglo et des communes
  - S'engager à annuler les pénalités de retard pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics ou de délégation de services publics, dont la réalisation est impactée par l'épidémie (telles que des difficultés d'approvisionnement ou de continuité d'activités)



- Examiner la possibilité d'échelonnement du paiement de la taxe de séjour ou sa suppression sur une période donnée. Cette mesure vise à soutenir immédiatement les hôteliers et hébergeurs du territoire particulièrement impactés par la situation.
- Mettre en place d'une plateforme regroupant les principales structures d'accompagnement des entreprises du territoire (Région, CCI, CMA et Laval Économie), afin de déployer un programme d'actions concerté visant l'efficacité maximale au profit des entreprises en difficulté.
- Élaborer après la reprise de l'activité économique, une stratégie visant à relocaliser sur le territoire, des activités ou des achats aujourd'hui externalisés.
- Création d'une plateforme au niveau de Laval Économie, à destination des entreprises afin de partager des compétences (prêt de main-d'œuvre). La plateforme sera fonctionnelle dans un mois.

Entreprises, Laval Économie est votre interlocuteur : [contact@laval-economie.fr](mailto:contact@laval-economie.fr) ou via LinkedIn.

### Mesures régionales et nationales

La Région des Pays de la Loire et l'État ont également mis en place des dispositifs d'aides.

Retrouvez ces informations complètes dans le dossier de presse.

Des mesures ont notamment été prises pour les indépendants et les start-up :

- > [www.economie.gouv.fr/covid-independants.pdf](http://www.economie.gouv.fr/covid-independants.pdf)
- > [www.economie.gouv.fr/coronavirus-startup-mesures-de-soutien-economique.pdf](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-startup-mesures-de-soutien-economique.pdf)

## CONFINEMENT : RESSOURCES POUR TROMPER L'ENNUI ET INITIATIVES LOCALES

---

### Restez chez vous : idées pour tromper l'ennui

Pendant la période de confinement, les services de l'agglomération vous accompagnent en vous proposant des idées pour vous occuper. Lecture, cinéma, sport... il y en a pour tous les âges et tous les goûts !

#### Je fais du sport

- > Avec les vidéos d'Eva STIVER, Coach Athlé/Santé/Marche nordique professionnelle au sein de l'association Stade Lavallois Athlétisme : <http://evastiver.over-blog.com/>

#### Je me cultive

- > Des films pour les cinéphiles disponibles gratuitement sur Senscritique.com : [https://www.senscritique.com/liste/La\\_liste\\_des\\_films\\_disponibles\\_gratuitement/495126?fbclid=IwAR2eY53k9pBVR60ce2MsAWd3OwECvk4NSPotPweMLUr0ZkfUGsXWttTz19E#page-1/order-note/](https://www.senscritique.com/liste/La_liste_des_films_disponibles_gratuitement/495126?fbclid=IwAR2eY53k9pBVR60ce2MsAWd3OwECvk4NSPotPweMLUr0ZkfUGsXWttTz19E#page-1/order-note/)

- > Envie d'art ? LA Bib vous propose une sélection de liens afin d'assouvir votre soif d'art depuis chez vous. De nombreux musées de par le monde proposent des visites virtuelles de leurs collections et des éclairages particuliers sur des œuvres. Évadez-vous ! <http://www.labib.agglo-laval.fr/component/c3rbevenement/638-musees-arts-depuis-son-salon?Itemid=220&fbclid=IwAR12E00YqA4rqpHHrBUySEdmNfbT7BNuCWdQEqg7dkqNybCyvzo0BLXtl>
- > Pensez à la Médi@thèque Numérique !  
<https://bdmlamayenne.bibliondemand.com/>

Au programme :

- Livres et BDs à télécharger sur liseuse, tablette, ordinateur
- Programme pour les enfants (recettes de cuisine, programme en anglais...)
- Formation en ligne pour petits et grands
- Films et documentaires à voir et revoir, séries, reportages,
- Magazines et jeux à imprimer...

### Et pour mes enfants ?

- > Crée ton album avec Claude Ponti : Avis aux petits créateurs en herbe, Claude Ponti t'invite à réaliser ton album ! Chaque jour, une page à créer, sors tes feutres, ton papier et tes ciseaux, fais évoluer ton histoire, et dépose-le à la fin du confinement dans ta bibliothèque préférée pour la partager ! Les éléments pour fabriquer ton album sont accessibles ici :  
[https://drive.google.com/.../1L00bG\\_3s100QZx1SN9KEF1Wgr2HVyp-7](https://drive.google.com/.../1L00bG_3s100QZx1SN9KEF1Wgr2HVyp-7)
- > Envie de films d'animations ? Une sélection de courts-métrages pour enfants est disponible en ligne : [https://films-pour-enfants.com/tous-les-films-pour-enfants.html?fbclid=IwAR0pWdlQ4knOPzWu7i6-Vn1Wg0JJlKO-39vGy\\_Ux7c3r5hVXr-H\\_sAMlrKY](https://films-pour-enfants.com/tous-les-films-pour-enfants.html?fbclid=IwAR0pWdlQ4knOPzWu7i6-Vn1Wg0JJlKO-39vGy_Ux7c3r5hVXr-H_sAMlrKY)
- > À la découverte de phénomènes scientifiques du quotidien : le célèbre Professeur Moustache et son assistant Nathanaël sont de retour ! "Tu mourras moins bête" revient pour une troisième saison désopilante. Sous la plume de Marion Montaigne et avec la voix, truculente, de François Morel, ils se mettent en quatre pour expliquer les phénomènes scientifiques du quotidien.  
<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014384/tu-mourras-moins-bete/>
- > Des fictions jeunesse à écouter sur France Culture : Tintin, Astérix, mais aussi pour les plus grands (16 ans) et des contes pour enfants.  
[https://www.franceculture.fr/creation-sonore/une-selection-de-fictions-jeunesse-a-ecouter?fbclid=IwAR29d9klXlunNb8FyFi85-czb\\_ecnqq2lsUTk2hsrKI0OJ3F\\_x1XnjKtJso&utm\\_medium=Social&utm\\_source=Facebook#Echobox=1584721717](https://www.franceculture.fr/creation-sonore/une-selection-de-fictions-jeunesse-a-ecouter?fbclid=IwAR29d9klXlunNb8FyFi85-czb_ecnqq2lsUTk2hsrKI0OJ3F_x1XnjKtJso&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#Echobox=1584721717)
- > Le coloriage de Lollipop Tattoo & Hot Piercing, salon de piercing et tatouage à Laval, pour remercier les agents de la collecte des déchets. Retrouvez tous les autres dessins de Lollipop sur leur page Facebook.

Partagez avec nous vos idées d'occupation pendant le confinement sur Twitter avec les hashtags @LavalAgglo #remèdecontrelamorosité.